

<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE 117-14

Le 29 août 2014

**AUDITION DEVANT LE COMITÉ DE DISCIPLINE
DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. — OFFRE DE RÈGLEMENT**

THE KYTE GROUP LIMITED

Le Comité de discipline de Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) tiendra une audition le 29 septembre 2014, à 9 h 00, afin de se prononcer sur une offre de règlement négociée entre le personnel de la Division de la réglementation de la Bourse et The Kyte Group Limited, un participant agréé de la Bourse, suite à la signification d'une plainte disciplinaire à The Kyte Group Limited.

Lieu : Bourse de Montréal Inc.
Salle du conseil
800, square Victoria
4^e étage
Montréal (Québec)

L'offre de règlement proposée concerne des allégations selon lesquelles The Kyte Group Limited n'aurait pas remis à la Bourse, entre le 3 octobre 2011 et le 3 septembre 2012, les rapports rédigés de la façon prescrite relatifs aux positions excédant le seuil de déclaration applicable.

Conformément à l'article 4154 des Règles de la Bourse, cette audition se tiendra à huis clos tant que l'offre de règlement n'aura pas été acceptée par le Comité de discipline de la Bourse.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M^e Francis Larin, directeur et conseiller juridique, Division de la réglementation, au 514-871-3516 ou par courriel à l'adresse flarin@m-x.ca.

M^e Pauline Ascoli
Vice-présidente, Affaires juridiques (produits dérivés)